

**CONSULTATIONS JURIDIQUES
GRATUITES D'AVOCAT**

La Ville de Genlis accueille des consultations juridiques de quinze minutes, gratuites, organisées par l'Ordre des Avocats du Barreau de Dijon qui permettent de répondre à des difficultés d'ordre juridique et/ou d'obtenir un conseil.

Au cours de l'année 2023, sur rendez-vous pris auprès du service Accueil au **03.80.47.98.98**, les avocats vous recevront en Mairie de **9 h 00 à 11 h 00** :

- Samedi 14 janvier
- Samedi 28 janvier
- Samedi 25 février
- Samedi 11 mars
- Samedi 25 mars
- Samedi 29 avril
- Samedi 13 mai
- Samedi 27 mai
- Samedi 10 juin
- Samedi 24 juin
- Samedi 09 septembre
- Samedi 23 septembre
- Samedi 14 octobre
- Samedi 18 novembre
- Samedi 09 décembre